Compte rendu de réunion

Objet: Commission des usagers de l'aérodrome de Niort – Marais poitevin
Date : Mercredi 9 avril 2014, aérogare espace « Max Melin », aérodrome de Niort

Présents :

Madame Beatrice ARTIGLIERI, DSAC-SO ; Madame Céline MONIN, DSAC SO ; Monsieur Alain SONNINO, Adjoint au Délégué régional DSAC; Monsieur Stéphane SYLVAIN, Chef de service gestion de patrimoine et ressources ;Monsieur Jean Louis BUSSONNAIS, Responsable du SMS ; Monsieur Olivier DUPONT, responsable de l'aérodrome de Niort ; Monsieur Alain BARROUX, Président de l'ABAN ; Madame Anne SCHMITT, ACDS; Monsieur Claude LETANNEAUX, AAN + trésorier ABAN ; Monsieur Jean Paul RICHET, AMCN ; Monsieur Alain MARET, ACN ; Monsieur Guy NIVET, Club ULM + secrétaire ABAN ; Monsieur Camille TARDIEU, club ULM Niort ; Monsieur Robert SUIRE, ASPAN ; Monsieur Richard BABIN, ENP ; Monsieur Dominique DELORT, ASPAN ; Monsieur Jacques METAYER, Privé ; Monsieur Manuel BIANCHI, Gérant Démenciel parachutisme ; Monsieur Claude GAUTIER, AMCN ; Monsieur Albert NICOLIER, Privé ; Monsieur François COUSINEAU, privé ; Monsieur Jacky SAIN SEVER, ACDS ; Monsieur Cyrile GIRARD, AMCN.

Excusés :

Bernard BRUNET, Club ULM de Niort ; Jean Claude BRUNET, ACDS.

PJ : Arrêté du 17 juillet 1992 relatif aux procédures d'intégrations dans la circulation d'aérodrome, C/R d'activité de l'aérodrome de Niort Marais poitevin 2013, calendrier des activités 2014, procédure en cas d'accident.

Sur invitation du gestionnaire de l'aérodrome, les présentations suivantes sont effectuées :

1) Accueil et Introduction

Olivier DUPONT propose aux présents de se lever, de marquer un temps de silence et d'avoir une pensée pour les pilotes qui nous ont quittés en 2013 :

- Pascal GOUMARD, AAN
- André TREBUCQ, ASPAN
- Francis DENARD, ACDS
- Sylvain LETURDU, Club ULM de Niort
- Daniel VILLANEAU, ENP

Stéphane SYLVAIN rappelle ensuite l'importance de la commission des usagers qui est un moment d'échange bilatéral ou chacun à la possibilité de faire part de son point de vue et de ses idées dans un esprit constructif. Il est également rappelé que cette commission n'a d'importance que si les propos qui y sont tenus sont communiqués à l'ensemble des membres des associations. Stéphane SYLVAIN salue et remercie de leur présence les représentants de la DSAC venus de Poitiers et de Bordeaux puis excuse les Elus de la ville de Niort de leur absence compte tenu du contexte électoral récent. Le Chef de service remercie Madame Gaillard et Madame Barre pour leur action au service du développement de l'aérodrome, leur attention envers ses usagers et leur disponibilité. Enfin, Stéphane SYLVAIN précise qu'Olivier DUPONT a été nommé responsable de l'aérodrome dans le courant de l'année 2013 et qu'il est l'interlocuteur privilégié des usagers pour toute question relative à l'aérodrome, à son utilisation et à son développement.

2) Compte rendu d'activités aéronautique 2013

Un compte rendu d'activité de l'année 2013 est présenté à l'ensemble des usagers présents (et joint en annexe de ce compte rendu). Olivier DUPONT en présente les points importants.

Ce sont ensuite les actions marquantes, qui sont détaillées (jointes en annexe).

Enfin, les chiffres de fréquentation et d'utilisation de l'aérodrome sont présentés (pour rappel, 1 mouvement correspond à 1 atterrissage ou 1 décollage) :

- *Mouvement d'aéronefs non basés* : 4690, soit une augmentation de 19.6% par rapport à l'année 2012 ;
- *Mouvement d'aéronefs basés* : 17460, soit une diminution de 44% par rapport à l'année 2012 ;
- *Nombre total de mouvement* : 23684.
-

La Ville de Niort est satisfaite que le nombre de mouvement d'aéronefs extérieurs soit en hausse conséquente et rappelle que ce sont ces usagers qui financent le fonctionnement de l'aérodrome. La baisse importante du nombre de mouvement d'aéronefs basés peut être expliquée comme suit :

- Les mouvements sont désormais comptabilisés par les agents AFIS à l'aide de l'enregistreur de communication alors que les mouvements étaient estimés par les associations les années précédentes. Les données sont donc plus précises.
- Les conditions météorologiques défavorables du printemps ont perturbées les activités ULM et vélivole. Ces activités réalisent habituellement un nombre de mouvement important et sont difficilement reportables à une autre période de l'année.
- Les accidents mortels enregistrés en 2013 ont entamés le moral des pilotes et leur volonté d'entreprendre des vols.

Monsieur SONNINO souhaite avoir des précisions concernant l'activité parachutage. Le gérant de la société Démenciel Parachutisme annonce que ce sont 4227 sauts qui ont été réalisés sur la cible niortaise en 2013 (+25% / 2012).

A la demande du Président de l'ABAN, M.SONNINO précise que la tendance générale du nombre de mouvements d'aéronefs d'aviation générale est à la baisse.

Les usagers souhaitent connaitre le budget alloué à la gestion et au développement de l'aérodrome. Stéphane SYLVAIN et Olivier DUPONT signalent que le budget de fonctionnement de l'aérodrome (hors salaires) est compensé par les recettes, soit environ 110 000€. Ces derniers confirment qu'il est nécessaire de favoriser la venue d'aéronefs non basés (militaires, compagnies,…) qui sont rémunérateurs pour l'aérodrome et permettent d'assurer l'entretien et le développement de l'aérodrome. Olivier DUPONT précise que la Ville de Niort a fortement investit dans le développement de l'aérodrome (service AFIS, procédure IFR, toiture du grand hangar, bardage du grand hangar..) ainsi que dans la gestion de l'équipement (réalisation de travaux sur les pistes, sur les hangars,…). Malgré ces lourds investissements, l'utilisation de l'aérodrome par les aéronefs de loisirs basés reste gratuite ce qui est une exception qui confirme la volonté de la municipalité de soutenir l'aviation légère associative. Stéphane SYLVAIN précise que l'aérodrome disposera en 2014 de crédits d'investissements (environ 30 000€) alors que les équipements sportifs de la ville ne disposeront d'aucun crédit d'investissement.

3) Points sur les faits marquants réalisés en 2013

Un compte rendu des travaux et faits marquants réalisés en 2013 est présenté à l'ensemble des usagers présents (et joint en annexe de ce compte rendu). Olivier DUPONT en présente les points importants.

- Lutte animalière (taupe 80 captures, lapins 120 captures)
- Mise en place du point d'arrêt intermédiaire A1
- Accueil du Directeur Général du joaillier « Cartier »
- Implantation d'une société professionnelle de parachutisme
- Réalisation de travaux d'homologation des infrastructures aéronautiques
- Création d'un axe de parachutage et d'un volume d'aéromodélisme permanents
- Réalisations de plusieurs exercices (pompiers, police,…) et accueil de groupes.
- …

4) Présentation des tarifs 2014

Stéphane SYLVAIN présente les tarifs de l'année 2014, voté par le conseil municipal, et confirme l'exonération totale de taxe d'atterrissage pour les aéronefs basés ce qui est un geste fort de la municipalité pour soutenir l'activité aéronautique.
Ces tarifs ont fait l'objet d'une réunion d'usagers spécifique en novembre 2013, dont le CR a été communiqué à la DGAC et à la Préfecture.

Les tarifs d'occupation du grand hangar sont augmentés à raison de 20% par an pendant 5 ans pour tous les aéronefs à l'exception des ULM pendulaires dont l'occupation du grand hangar sera augmentée de 5% par an pendant 5 ans. Ces augmentations sont effectives par rapport au tarif d'occupation de l'année 2012. Cette revalorisation des tarifs d'occupation fait suite à d'importants travaux réalisés dans le grand hangar. Ces tarifs restent cependant dans la tranche « basse » des tarifs d'occupation de hangars aéronautiques.

Pour informations, les aéronefs non basés affiliés à la FFA profitent d'une diminution de 20% de la taxe d'atterrissage par rapport à la redevance normale d'atterrissage dont le montant est de 6€35, soit 5€15 pour un avion d'aéroclub affilié.

La grille des tarifs 2012 est affichée sur le tableau d'information extérieur et intègre de nombreux services gratuits comme une navette vers les restaurants locaux ou la mise à disposition d'une borne Internet dans l'aérogare. Cette grille comporte la mise en place de nouveaux tarifs avantageux pour les vols d'instructions d'aéroclub ainsi qu'une augmentation conséquente des tarifs de prestations utilisées par les usagers professionnels.

Certains usagers regrettent que les remises des gaz soient désormais facturées et signalent que cette mesure est mal perçue par les pilotes. Le responsable d'aérodrome signale que le montant de la redevance est peu élevé (2€58) et qu'aucun frais de facturation n'est imputé pour les associations.

5) Evolutions 2014

Olivier DUPONT présente le calendrier des manifestations et activités particulières programmées en 2014. Pour rappel ce calendrier fait l'objet de discussions préalables par les associations membres de l'ABAN puis entre l'ABAN et la Ville de Niort.
Le calendrier est joint en annexe.

Les points suivants sont ensuite présentés :

- Mise en place de la procédure d'approche aux instruments : cette procédure est mise en place afin d'optimiser l'utilisation de l'aérodrome par l'aviation générale. Il n'y a donc pas de volonté d'accueillir d'aviation commerciale régulière. Cette procédure permettra de mieux desservir le territoire pour des vols d'affaires, des vols sanitaires, des transports d'organes, des vols sportifs, des vols de formation,… L'objectif est que cette procédure soit mise en œuvre dans le courant de l'été 2014.

- Mise en place d'un seuil décalé en piste 25 revêtue (suite à la création future de la procédure IFR). Ce seuil décalé (distant de 120m du seuil de piste physique) est applicable à l'atterrissage en 25 et n'est pas applicable au décollage en 25. Il n'est pas applicable en 07. La carte VAC sera modifiée prochainement. Un NOTAM a été publié.

Les manifestations organisées par la ville de Niort en 2014 sont présentées comme suit :

- 19 au 23 mai 2041 => Accueil d'un stage de l'équipe de France de voltige aérienne. Les restrictions et procédures de communication habituelles seront mises en place.

- 22 au 24 juillet 2014 => Accueil d'une étape du tour aérien des jeunes pilotes (TAJP) organisé par la Fédération Française Aéronautique (FFA). Cette manifestation privée sera spécifiquement orientée vers un public jeune. Les associations de l'ABAN seront sollicitées.

Certains usagers souhaitent savoir si des travaux sont programmés sur le taxiway en herbe qui est détérioré. D'autres souhaitent savoir si des travaux sur le chemin d'accès à l'aire principale d'aéromodélisme sont envisagés. Stéphane SYLVAIN informe les usagers que les budgets 2014 sont particulièrement restreints et que la réfection du chemin d'accès à l'aire d'aéromodélisme n'a pas été retenue comme étant une priorité. Olivier DUPONT informe les usagers qu'aucun aménagement du taxiway en herbe n'est programmé mis à part une utilisation

alternative des 2 taxiways. Le responsable d'aérodrome rappelle l'importance pour les véhicules de circuler à une vitesse modérée afin de ne pas détériorer cette voie de roulage.

Monsieur SONNINO informe la Ville de Niort que le Service Spécialisé des Bases Aériennes (SSBA) peut réaliser des travaux après étude des demandes.

6) Points sécurité

Sous l'autorité du responsable du Système de Management de la Sécurité (SMS) Jean Louis BUSSONNAIS, Olivier DUPONT rappelle que les Fiches Notificatives d'Evènements (FNE) sont rédigées par les agents AFIS à chaque évènement et sont anonymes. Ces fiches ne sont pas punitives et permettent d'améliorer le niveau général de sécurité. Dans le cas où un pilote commet intentionnellement ou de manière répétitive une infraction, les agents AFIS doivent rédiger un Constat Préalable d'infraction (CPI) qui peut donner suite à une sanction prononcée par la commission compétente.

48 FNE ont été rédigées en 2013, aucun CPI n'a été réalisé.

Olivier DUPONT précise que seuls les évènements conséquents (voir ci-dessous) ont été notifiés et que les éléments peu importants n'ont pas faits l'objet d'une procédure FNE (avion ne parvenant pas à connaitre leur position exacte, utilisation inadaptée des circuits d'atterrissage roulage avec les caches pitots,…).

Madame MONIN rappelle que les agents AFIS doivent impérativement notifier tous les évènements à DSAC SO et insiste auprès des agents de la Mairie pour que cette procédure soit strictement appliquée.

Les évènements suivants ont, notamment, été notifiés en 2013 :

- Problèmes radio à l'arrivée, au départ et en transit
- Atterrissages d'urgence suite à des pannes (moteurs, systèmes,…)
- Pannes techniques des dispositifs en tour de contrôle
- Objets sur piste (FOD)
- Coordination d'espaces aériens
- Pénétration d'espaces aériens sans contact radio / autorisations
- Approches non stabilisées
- Atterrissages hors-piste
- Décollages anormalement longs
- Difficultés en vol
- Sorties de piste
- Divers (perte de verrière au décollage, atterrissage train rentré, manquements aux prescriptions de la carte VAC, …)

En ce qui concerne les problèmes radio, il est demandé aux responsables présents de sensibiliser les pilotes au fait que si l'AFIS est ouvert et que les pilotes n'entendent pas de réponse à leur appel, ces derniers doivent effectuer les actions suivantes afin de ne pas évoluer sans radio :

- Vérifier la fréquence radio sélectionnée
- Vérifier le branchement du casque
- Vérifier le volume de la radio
- Effectuer un essai radio avec un autre aéronef

<u>En aucun cas le pilote ne doit entreprendre son vol s'il est avéré que sa radio ne fonctionne pas en émission et en réception.</u>

Les usagers présents sont étonnés du nombre important d'évènements recensés sur l'aérodrome de Niort et sous entendent que les activités aéronautiques sont dangereuses. Madame MONIN précise que la notification d'évènements n'est pas une graduation du niveau de dangerosité d'un aérodrome mais au contraire une procédure permettant de réduire les dangers.

Olivier DUPONT insiste auprès des usagers sur le nécessaire respect des règles et consignes afin d'éviter que ces évènements deviennent des accidents / incidents. Il est normal que des évènements soient enregistrés sur un aérodrome enregistrant plus de 20 000 mouvements / an mais l'application des procédures doit limiter les situations dangereuses.

L'attention des présents est ensuite attirée sur les procédures suivantes qui doivent être appliquées lors de chaque vol:

- Les protocoles d'activité particulière (voltige, entrainement meeting, parachutage et aéromodélisme) ne rendent pas les usagers signataires prioritaires sur les autres usagers. Ces protocoles organisent l'activité concernée compte tenu de ses particularités. Les règles de l'Air s'appliquent aux usagers de ces protocoles.

- Les planeurs ne doivent êtres alignés sur la piste en herbe qu'au moment de leur départ et ne doivent pas être stationnés aux seuils de piste.

- Les approches en finale directe et en base directe sont interdites lorsque le service AFIS est fermé. Ces approches -si l'AFIS est ouvert- doivent être demandées par les pilotes, les agents AFIS ne peuvent pas les proposer. Olivier DUPONT présente une situation durant laquelle un aéronef a effectué une finale directe qui aurait pu être problématique dans la mesure où un aéronef était positionné au seuil 25 revêtue et un autre déjà établi en base 25. Les 3 aéronefs convergeaient vers le même point sans avoir connaissance l'un de l'autre.

- Les clubs de vol à voile sont invités à encadrer avec attention les piétons se rendant aux seuils de piste en herbe.

- Il est rappelé aux usagers qu'en cas d'incident / accident sur ou à proximité de l'aérodrome, l'astreinte de l'aérodrome doit impérativement être prévenue afin que les mesures d'évitement de sur-accident soient mises en œuvre. Cette procédure s'applique aux incidents (crevaison de pneu, sorties de pistes,…) et aux accidents.

7) Points divers

Les usagers sont informés de la mise en place d'un parking voiture secondaire (en herbe) à proximité immédiate du parking de la tour.

Les pilotes sont également informés de la réfection des marques de stationnement des aéronefs sur le parking revêtu et sont invités à systématiquement se stationner dessus, même pour de courtes durées.

Il est rappelé qu'une réunion de présentation de la procédure IFR est organisée les mercredi 16 et dimanche 20 avril 2014. Ces réunions seront l'occasion de détailler la procédure aux pilotes présents.

Enfin, Stéphane SYLVAIN informe les usagers que les panneaux de signalisation de l'aérodrome sont en cours d'installation. Cette mise en place fait suite à une forte pression de Stéphane SYLVAIN pour que l'aérodrome soit fléché, ce qui n'a jamais été le cas en 40 ans de gestion précédente.

Le Président de l'ENP rappelle que la voirie d'accès aux hangars para et ASPAN est en mauvais état et demande que celle-ci soit refaite. Les techniciens municipaux assurent ce dernier de la prise en compte de cette demande légitime mais signalent que les crédits nécessaires à cette réalisation ne sont pas alloués.

Le Président de l'ABAN remercie la ville pour cette réunion et remercie l'ensemble des agents municipaux pour le travail accompli tout au long de l'année en collaboration avec les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30. La parole est ensuite donnée à Madame MONIN, experte au Bureau Enquête et Analyse (BEA) et inspectrice de surveillance à la DSAC SO, qui présente de nombreux évènements de sécurité relatifs à l'aviation légère.

Les conclusions de cette présentation sont :

- Les accidents / incidents n'arrivent pas qu'aux autres, ils peuvent arriver à chacun d'entre nous.
- Le service AFIS apporte un niveau de sécurité élevé. Les accidents / incidents majeurs ont principalement lieu sur les aérodromes non doté d'un service AFIS (ou lors de la fermeture du service).
- Les règles de l'air permettent, si elles sont appliquées, d'éviter de nombreuses situations dangereuses.
- 50% des accidents / incidents sont enregistrés au moment de l'atterrissage.
- Il est très important de bien communiquer à la radio afin de lever les doutes éventuels.
- Les agents AFIS sont au service des pilotes, ces derniers ne doivent pas hésiter à solliciter leur aide.
- De nombreux accidents / incidents sont enregistrés lors des déplacements au sol. Les pilotes doivent avoir à l'esprit que le vol n'est terminé qu'à partir du moment où l'avion est au parking, moteur coupé.
- Les problèmes personnels et/ou la volonté de gagner du temps ne doivent pas orienter ou empêcher les décisions des pilotes.